

**COPIE POUR APPROBATION**

Date de délivrance : 24.02.2021

# **CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

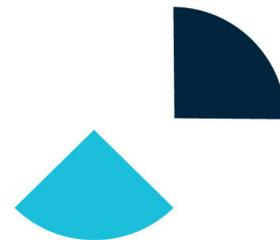
## TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS :</b>	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	8
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS :</b>	
Annexe - Principales activités	15



Société  
de comptables  
professionnels  
agrés



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la  
Chambre de l'assurance de dommages

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme  
le 24 février 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A126493

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 décembre

#### PRODUITS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Cotisations	4 867 893 \$	4 763 899 \$
Développement professionnel	976 779	1 153 660
Greffe - amendes disciplinaires	86 451	134 000
Gain matérialisé sur cession de placements	7 966	37 702
Variation non matérialisée de la juste valeur des placements	71 250	216 171
Revenus de placements	<u>142 759</u>	<u>137 506</u>
	6 153 098	6 442 938

#### CHARGES

Salaires et charges sociales	2 923 295	2 298 418
Principales activités (annexe)	<u>2 039 512</u>	<u>1 905 145</u>
	4 962 807	4 203 563

#### EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS

1 190 291	2 239 375
-----------	-----------

#### AMORTISSEMENTS

Amortissement des immobilisations corporelles	31 434	24 897
Amortissement des actifs incorporels	<u>172 861</u>	<u>231 317</u>
	204 295	256 214

#### EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

<u>985 996 \$</u>	<u>1 983 161 \$</u>
-------------------	---------------------

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre

	2020			2019	
	Non affecté	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	2 650 475 \$	270 714 \$	1 000 000 \$	3 921 189 \$	1 938 028 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 190 291	( 204 295)	-	985 996	1 983 161
Investissement en immobilisations	( 216 927)	216 927	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>3 623 839 \$</b>	<b>283 346 \$</b>	<b>1 000 000 \$</b>	<b>4 907 185 \$</b>	<b>3 921 189 \$</b>

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### BILAN

31 décembre

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 441 745 \$	926 878 \$
Débiteurs (note 3)	433 451	414 427
Charges payées d'avance	32 118	93 658

1 907 314	1 434 963
-----------	-----------

#### PLACEMENTS (note 4)

6 039 404	5 371 917
-----------	-----------

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

105 205	68 129
---------	--------

#### ACTIFS INCORPORELS (note 6)

178 141	202 585
---------	---------

#### LOYERS PAYÉS D'AVANCE

51 819	38 301
--------	--------

8 281 883 \$	7 115 895 \$
--------------	--------------

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 7)	527 628 \$	474 754 \$
Produits reportés	268 617	223 253
Cotisations perçues d'avance	2 578 453	2 496 699

3 374 698	3 194 706
-----------	-----------

#### ACTIF NET

Investi en immobilisations	283 346	270 714
Grevé d'une affectation d'origine interne (note 8)	1 000 000	1 000 000
Non affecté	3 623 839	2 650 475

4 907 185	3 921 189
-----------	-----------

8 281 883 \$	7 115 895 \$
--------------	--------------

#### ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)

#### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	985 996 \$	1 983 161 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	204 295	256 214
Amortissement des avantages incitatifs de location	( 13 518)	( 38 301)
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	9 375
Gain matérialisé sur cession de placements	( 7 966)	( 37 702)
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	<u>( 71 250)</u>	<u>( 216 171)</u>
	1 097 557	1 956 576
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>222 503</u>	<u>( 135 935)</u>
	1 320 060	1 820 641
	-----	-----
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	( 2 356 614)	( 3 294 901)
Produit de la cession de placements	1 768 348	1 576 290
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 68 510)	( 32 829)
Acquisition d'actifs incorporels	<u>( 148 417)</u>	<u>( 105 221)</u>
	( 805 193)	( 1 856 661)
	-----	-----
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	514 867	( 36 020)
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>926 878</u>	<u>962 898</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u>1 441 745 \$</u>	<u>926 878 \$</u>

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

### 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « ChAD ») est constituée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec.

La ChAD a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la ChAD en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

#### Comptabilisation des produits

Les cotisations et les produits provenant du développement professionnel et du greffe sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur la trésorerie et des intérêts et dividendes sur les fonds négociés en bourse nets des frais de gestion. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Évaluation des instruments financiers

La ChAD évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et des obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations et comptes clients à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires, vacances et autres frais courus.

Les placements dans des fonds négociés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique - plan TI	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	4 ans

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes à compter de leur mise en service :

Développement - cours obligatoire	2 ans
Gestion de la formation continue	4 ans
Logiciel - plan TI	5 ans

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

<b>3. DÉBITEURS</b>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Cotisations à recevoir via l'Autorité des marchés financiers	141 228 \$	105 672 \$
Cotisations perçues et à recevoir de l'Autorité des marchés financiers	<u>179 018</u>	<u>175 152</u>
	320 246	280 824
Comptes clients	<u>113 205</u>	<u>133 603</u>
	<u>433 451 \$</u>	<u>414 427 \$</u>

Au 31 décembre 2020, les comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dépréciation de 21 690 \$ (2019 - 71 068 \$).

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants; il facture et perçoit, pour le compte de la ChAD, les cotisations et les taxes applicables.

<b>4. PLACEMENTS</b>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fonds négociés en bourse, à la juste valeur	<u>6 039 404 \$</u>	<u>5 371 917 \$</u>

<b>5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	301 791 \$	283 085 \$	18 706 \$
Équipement informatique - plan TI	24 519	22 172	2 347
Équipement informatique	<u>165 014</u>	<u>80 862</u>	<u>84 152</u>
	<u>491 324 \$</u>	<u>386 119 \$</u>	<u>105 205 \$</u>
			<u>68 129 \$</u>

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

#### 6. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Actifs incorporels à durée de vie définie		
Développement - cours obligatoire	66 236 \$	77 461 \$
Gestion de la formation continue	65 209	23 322
Logiciel - plan TI	40 473	101 802
Cours en ligne	<u>6 223</u>	<u>-</u>
	<u>178 141 \$</u>	<u>202 585 \$</u>

#### 7. CRÉDITEURS

Fournisseurs	117 593 \$	65 717 \$
Salaires et vacances	273 376	56 256
Taxes	37 163	113 677
Frais courus	<u>99 496</u>	<u>239 104</u>
	<u>527 628 \$</u>	<u>474 754 \$</u>

#### 8. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice terminé au 31 décembre 2009, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'affecter 500 000 \$ pour pourvoir à des éventualités futures.

Le 25 janvier 2018, le comité spécial ChAD a proposé au conseil d'administration d'affecter un montant de 500 000 \$, provenant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, pour pourvoir à des éventualités futures découlant de l'application du Projet de Loi 141. Le 20 février 2018, le conseil d'administration a adopté une résolution appuyant cette proposition.

La ChAD ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

#### 9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par bail et par contrats de location-exploitation. Le solde de ces engagements suivant ce bail et ces contrats, exclusion faite des clauses d'annulation prévues au bail et des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 2 464 123 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	-	396 493 \$
2022	-	400 480 \$
2023	-	400 480 \$
2024	-	393 919 \$
2025	-	401 944 \$

#### 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué les opérations suivantes avec des sociétés et organismes apparentés :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>Charges</b>		
Frais de perception par l'Autorité des marchés financiers	46 949 \$	47 624 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

---

# CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

### 11. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Les incidences de la pandémie sur l'organisme ont été relativement minimales en 2020. L'ensemble des employés est en télétravail depuis le mois de mars 2020 et les activités ont été maintenues. Les revenus provenant des cotisations sont restés stables, mais les revenus provenant de la formation continue ont augmenté, car un plus grand nombre de certifiés ont suivi le cours obligatoire au cours de l'année 2020. Les revenus provenant des amendes ont néanmoins diminué, car le comité de discipline de l'organisme a tenu moins d'auditions à cause de la pandémie et conséquemment rendu moins de décisions disciplinaires. Pour l'année 2021, l'organisme n'anticipe pas, à ce moment-ci, d'impacts significatifs sur ses activités et ses revenus.

L'incidence de ces événements sur l'organisme et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2020.

#### Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité principalement en regard de ses créditeurs.

#### Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

#### Risque de marché

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

---

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

#### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### **Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, tels que les placements. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

##### **Risque de prix autre**

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds cotés en bourse.

## CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

### ANNEXE - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Assurances	48 162 \$	47 129 \$
Charges locatives	390 898	379 081
Comité de discipline	50 411	81 555
Communications	146 287	78 236
Dépréciation des autres débiteurs	21 690	48 740
Développement professionnel	266 461	219 702
Entretien et location - équipement de bureau	16 380	23 484
Formation des administrateurs	-	3 730
Formation du personnel	33 017	19 643
Frais administratifs	105 059	103 052
Frais d'enquêteurs externes	78 125	35 697
Frais d'élections	3 887	4 045
Frais d'événements	1 647	9 645
Frais de déplacements - ensemble des comités	3 383	15 425
Frais de perception de la cotisation par l'Autorité des marchés financiers	46 949	47 624
Frais du site Web	163 315	15 577
Gestion des ressources humaines	52 858	42 218
Inspection professionnelle	-	7 054
Procureur du syndic	181 600	250 224
Projets - planification stratégique	101 532	192 825
Publications	53 139	58 128
Services professionnels	243 948	179 230
Télécommunications	30 764	33 726
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	9 375
	<u>2 039 512 \$</u>	<u>1 905 145 \$</u>